

## GLOSSAIRE TECHNIQUE<sup>1</sup>

### REGISTRE UNIQUE

Le Registre unique pour les programmes sociaux du Gouvernement brésilien est un outil servant à identifier les familles brésiliennes à faible revenu et à évaluer leur situation socioéconomique (c.-à-d. des familles dont le revenu par tête est inférieur ou égal à la moitié du salaire minimum ou dont le revenu total est inférieur ou égal à trois fois le salaire minimum).

### CAIXA ECONÔMICA FEDERAL (Caisse d'épargne fédérale)

Cette banque publique, dont l'État brésilien est propriétaire à 100 %, gère le Registre unique et assure le fonctionnement du programme Bolsa Família. Elle administre également le système de gestion des allocations ainsi que le système informatique sur lequel s'appuie le Registre unique, génère la liste des bénéficiaires et verse les allocations.

### CRAS

Les centres de référence de l'assistance sociale (CRAS, Centros de Referência da Assistência Social) sont des entités publiques qui, sous la responsabilité du système unifié d'assistance sociale, offrent des services de protection sociale de base aux familles et aux personnes. Ils constituent le point d'entrée dans le système d'assistance sociale brésilien. Dans le cadre de la gestion des conditions imposées par le programme Bolsa Família, ils assurent la prise en charge sociale des familles concernées.

### CREAS

Les centres de référence spécialisés de l'assistance sociale (CREAS) offrent aux familles et aux personnes dont les droits sont menacés ou violés des services de protection sociale spécialisés. Les CREAS coordonnent et renforcent les services sociaux conjointement avec le réseau de l'assistance sociale et d'autres services publics.

### INTEROPÉRABILITÉ

Il s'agit de la capacité d'un système à communiquer de façon fluide avec un autre système. Pour qu'un système soit interopérable, il doit se conformer aux normes d'échange de données en vigueur.

### PROTECTION SOCIALE

La protection sociale vise à remédier aux vulnérabilités et aux situations imprévues engendrées par des facteurs sociaux, économiques et politiques, ainsi que par des violations de la dignité humaine. Dans le cadre du Système unifié d'assistance sociale (SUAS), la protection sociale intègre deux niveaux de prise en charge : une protection sociale de base et une protection spéciale.

<sup>1</sup> Sources : article sur l'assistance sociale et le SUAS au Brésil à l'attention de responsables gouvernementaux étrangers, proposé à la publication par Renato Osório Coimbra Júnior, *Bolsa Família Program Management Guide* (deuxième édition), lettre d'information n° 2 de l'Initiative WWP.

## PROTECTION SOCIALE DE BASE

La protection sociale de base repose sur une logique préventive et vise à assurer l'inclusion sociale. Elle s'applique à des situations peu complexes, et ses activités ciblent la population en situation de vulnérabilité sociale à cause de la pauvreté, de privations ou de l'affaiblissement des liens affectifs. Ces personnes peuvent être victimes de discriminations du fait, entre autres, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur sexe ou de leur handicap. L'objectif est de prévenir les situations à risque en développant les capacités ainsi qu'en renforçant les liens familiaux et communautaires. Les CRAS sont les entités responsables de la protection sociale de base.

## PROTECTION SOCIALE SPÉCIALE

La protection sociale spéciale cible des familles et des personnes qui sont exposées à des risques sur le plan personnel ou social, ou dont les droits ont été violés ou menacés. Elle s'applique notamment dans les situations suivantes : atteinte aux droits engendrées par des actes de violence physique ou psychologique, violences sexuelles ou exploitation sexuelle, abandon, rupture ou affaiblissement des liens sociaux ou familiaux. Les CREAS sont les entités responsables de la protection sociale de base.

## RECOURS ADMINISTRATIFS

Les recours administratifs correspondent au droit, pour les familles, de contester un avertissement, le blocage, la suspension ou l'annulation de leurs allocations. Ils sont enregistrés et examinés par les autorités chargées de la gestion du programme Bolsa Familia à l'échelon municipal. S'il aboutit, un recours entraîne l'annulation de la mesure prise ainsi que le versement de l'allocation à la famille concernée.

## SERVICES SOCIAUX

Les services sociaux offrent aux personnes une aide et un accompagnement. Ils se divisent en deux catégories : protection sociale de base et protection sociale spéciale. Ces prises en charge ne sont pas limitées dans le temps.

## SIBEC

Le système de gestion des bénéficiaires (Sibec) est responsable de la gestion des allocations versées dans le cadre du programme Bolsa Familia, notamment du blocage ou du déblocage, de la suppression ou du rétablissement de celles-ci.